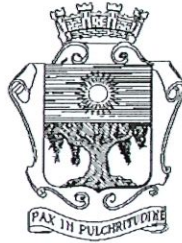


AR Prefecture

006-210600110-20240409-090424_14-DE
Reçu le 12/04/2024



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14 : PERSONNEL COMMUNAL – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Séance Publique Ordinaire du 9 AVRIL 2024
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : M. André RIOLI à Mme Marie-José LASRY, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL, Mme Marie-Anne SYLVESTRE à M. Bernard CHARTON,

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI.

QUORUM : 14
PRESENTS : 22
VOTANTS : 25

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 25 mars 2024

AR Prefecture

006-210600110-20240409-090424_14-DE
Reçu le 12/04/2024



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024

XIV – PERSONNEL COMMUNAL – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame Arzu-Marie BAS, Adjointe au Maire, expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant,

Vu l'avis favorable du Comité social territoriale du 20 mars 2024,

Vu le tableau des effectifs,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il est nécessaire de tenir compte de l'évolution de la carrière des agents.

Considérant qu'il est proposé de procéder :

* A la création de :

- Un poste de gardien brigadier
- Un poste d'adjoint technique
- Un poste de puéricultrice hors classe
- Un poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure,
- Un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe
- Un poste d'adjoint territorial d'animation

* A la suppression de :

- Un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe
- Un poste de puéricultrice

Considérant qu'il convient d'approuver le tableau des effectifs actualisé.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

AR Prefecture

006-210600110-20240409-090424_14-DE
Reçu le 12/04/2024



- VALIDE le tableau des effectifs établi comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE										
Grade / Emplois	Catég.	Durée Hebdo du poste	Poste occupé		Effectif Budgétaire		Dont temps non complets	Pourvus		Non pourvus
			Statut	Temps de travail (%)	ETP	Nbre de postes		ETP	Nbre de postes	
Emploi fonctionnel DGS	A	35h00	Titulaire	100	1	1	0	1	1	0
Attaché principal	A	35h00	Titulaire	100	1	1	0	1	1	0
Attaché	A	35h00	Titulaire	100	1	1	0	1	1	0
Rédacteur principal de 1ère classe	B	35h00	Titulaire	100	4	4	0	4	4	0
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	35h00	Titulaire	100	2	2	0	2	2	0
				80	0,8	1	0	0,8	1	0
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	35h00	Titulaire	100	1	1	0	1	1	0
Adjoint administratif territorial	C	35h00	Titulaire	100	4	4	0	4	4	0
Sous total					14,8	15	0	14,8	15	0

FILIERE POLICE										
Grade / Emplois	Catég.	Durée Hebdo du poste	Poste occupé		Effectif Budgétaire		Dont temps non complets	Pourvus		Non pourvus
			Statut	Temps de travail (%)	ETP	Nbre de postes		ETP	Nbre de postes	
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	B	35h00	Titulaire	100	1	1	0	1	1	0
Brigadier-chef principal	C	35h00	Titulaire	100	7	7	0	7	7	0
Gardien-brigadier	C	35h00	Titulaire	100	2	2	0	1	1	1
Sous total					10	10	0	9	9	1

AR Prefecture

006-210600110-20240409-090424_14-DE
Reçu le 12/04/2024



FILIERE TECHNIQUE										
Grade / Emplois	Catég.	Durée Hebdo du poste	Poste occupé		Effectif Budgétaire		Dont temps non complets	Pourvus		Non pourvus
			Statut	Temps de travail (%)	ETP	Nbre de postes		ETP	Nbre de postes	
Technicien principal de 1ère classe	B	35h00	Titulaire	100	2	2	0	2	2	0
Technicien	B	35h00	Titulaire	100	1	1	0	1	1	0
Agent de maîtrise principal	B	35h00	Titulaire	100	1	1	0	1	1	0
Agent de maîtrise	C	35h00	Titulaire	100	3	3	0	3	3	0
				80	0,8	1	0	0,8	1	0
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	35h00	Titulaire	100	3	3	0	3	3	0
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	35h00	Titulaire	100	11	11	0	11	11	0
		17h30			0,5	1	1	0,5	1	0
Adjoint technique territorial	C	35h00	Titulaire	100	9	9	0	8	8	1
				80	0,8	1	0	0,8	1	0
		31h30		100	0,9	1	1	0,9	1	0
		35h00		100	9	9	0	9	9	0
		31h30	Contractuel	100	0,9	1	1	0,9	1	0
		24h30		100	0,7	1	1	0,7	1	0
Sous total					43,6	45	4	42,6	44	1

FILIERE CULTURELLE										
Grade / Emplois	Catég.	Durée Hebdo du poste	Poste occupé		Effectif Budgétaire		Dont temps non complets	Pourvus		Non pourvus
			Statut	Temps de travail (%)	ETP	Nbre de postes		ETP	Nbre de postes	
Assistant d'enseignement artistique	B	20h00	Contractuel	100	1	1	0	1	1	0
Sous total					1	1	0	1	1	0

AR Prefecture

006-210600110-20240409-090424_14-DE
Reçu le 12/04/2024



FILIERE MEDICO-SOCIALE										
Grade / Emplois	Catég.	Durée Hebdo du poste	Poste occupé		Effectif Budgétaire		Dont temps non complets	Pourvus		Non pourvus
			Statut	Temps de travail (%)	ETP	Nbre de postes		ETP	Nbre de postes	
Puéricultrice hors classe	A	35h00	Titulaire	100	1	1	0	1	1	0
Psychologue de classe normale	A	8h45	Contractuel	100	0,25	1	1	0,25	1	0
Educateur de jeunes enfants	A	35h00	Titulaire	100	1	1	0	1	1	0
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	35h00	Contractuel	100	3	3	0	3	3	0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	35h00	Titulaire	100	1	1	0	1	1	0
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	35h00	Titulaire	100	2	2	0	2	2	0
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	35h00	Titulaire	100	2	2	0	2	2	0
			Contractuel		1	1	0	1	1	0
Sous total					11,25	12	1	11,25	12	0

FILIERE ANIMATION										
Grade / Emplois	Catég.	Durée Hebdo du poste	Poste occupé		Effectif Budgétaire		Dont temps non complets	Pourvus		Non pourvus
			Statut	Temps de travail (%)	ETP	Nbre de postes		ETP	Nbre de postes	
Animateur	B	35h00	Titulaire	100	1	1	0	1	1	0
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	35h00	Titulaire	100	1	1	0	1	1	0
Adjoint territorial d'animation	C	35h00	Titulaire	100	4	4	0	4	4	0
		28h00		100	0,8	1	1	0,8	1	0
		21h	Contractuel	100	0,6	1	1	0,6	1	0
		17h30		100	0,5	1	1	0,5	1	0
Sous total					7,9	9	3	7,9	9	0

AR Prefecture

006-210600110-20240409-090424_14-DE
 Reçu le 12/04/2024



EMPLOIS HORS CATEGORIE											
Grade / Emplois	Catég.	Durée Hebdo du poste	Poste occupé		Effectif Budgétaire		Dont temps non complets	Pourvus		Non pourvus	
			Statut	Temps de travail (%)	ETP	Nbre de postes		ETP	Nbre de postes		
Apprenti éducatrice de jeunes enfants	NC	35h00	Apprenti	100	1	1	0	1	1	0	
Assistante de gestion administrative et financière		35h00	Contractuel	100	1	1	0	1	1	0	
Collaborateur de cabinet		20h00	Contractuel	100	0,57	1	1	0,57	1	0	
Resp. serv. anim/manifestation		35h00	Contractuel	100	1	1	0	1	1	0	
Sous total						3,57	4	1	3,57	4	0
TOTAL GENERAL						92,12	96	9	90,12	94	2

- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget principal chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés »,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes liés à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
 Roger ROUX

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.